

—
ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS
—

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 12 avril 2019

CANDIDATURE DU
POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS A
L'APPEL A PROJET
TERRITOIRES
D'INNOVATION
N° BU2019-04

L'an deux mil dix-neuf, le douze avril à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 5 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian DUPESSEY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Jean DENAIS – M. Christophe BOUVIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-François CICLET – M. Jean NEURY – M. Christian DUPESSEY – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD - M. Louis FAVRE

• Délégués excusés :

M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI – M. Régis PETIT – M. Patrice DUNAND – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10

CANDIDATURE DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS A L'APPEL A PROJET TERRITOIRES D'INNOVATION

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) agit pour le compte de l'Etat et lance avec lui une série d'appels à projets. Dans ce cadre, l'appel à projets « Territoires d'Innovation » a été publié en novembre avec un délai de réponse fixé au 26 avril 2019.

Une enveloppe de 442 millions € lui est consacrée à l'échelle nationale (2/3 en investissements, 1/3 en subventions) pour 20 territoires (soit environ 30 millions € par territoire dont 2/3 seront des participations ou apports aux fonds propres de structures dont le capital sera majoritairement privé : SAS, SCIC ou SEMOP). Plus de cinquante territoires sont candidats.

Le dispositif porte sur des projets à haut niveau d'innovation et de collaboration (public/privé/académique/scientifique en concertation avec la population) dans les thématiques suivantes : transition numérique, énergie durable, mobilité propre, transformation du secteur agricole et du système de santé, adaptation des compétences aux évolutions du marché du travail. Le cofinancement maximum par opération est de 50%.

Sur proposition de la Communauté d'agglomération Pays de Gex Agglomération, le Pôle métropolitain se porte candidat pour le compte du Genevois français. Deux axes de projets ont été identifiés à l'échelle du Genevois français :

- la transition énergétique : réseaux d'énergie, développement de l'écosystème local et de services (incubateur Innogex, démonstrateurs ; chaire transfrontalière de l'Énergie ; système d'information territorial multiénergies ; etc.) ;
- la mobilité durable : développement de services aux usagers (vélo à assistance électrique, déploiement de la maison de la mobilité) et de l'innovation (fonds d'amorçage).

La candidature repose sur un panier de projets regroupé autour de la candidature du Genevois français, baptisée TIMES (Territoire Innovation Mobilité Énergie Services). Chaque opération est caractérisée par un plan de financement et un modèle économique, sa cohérence d'ensemble à l'échelle du Genevois français. La durée maximum des projets est de 8 ans pour les opérations d'investissement, 3 ans pour les opérations de fonctionnement. Le descriptif détaillé de la candidature TIMES est annexé au présent projet de délibération.

Les opérations d'investissements dans le domaine de l'énergie portent sur un programme d'investissements de l'ordre de 57,89 millions € sur 8 ans. Le montant de fonds propres ou quasi fonds propres sollicités au titre du PIA est de l'ordre de 9,8 millions €.

Les actions complémentaires développées en matière d'énergie et de mobilité durable portent sur un programme de l'ordre de 9,04 millions € et une subvention sollicitée auprès du PIA de l'ordre de 2,12 millions € pour 3 ans.

Le Pôle métropolitain, qui porte la candidature du Genevois français, assurera la gestion de projet et gèrera les flux financiers en tant que chef de file. La gestion de projet suppose la bonne coordination des porteurs de projets, des acteurs publics et privés réunis au sein d'un consortium des partenaires associés à la démarche. La gouvernance de projet relève du Bureau du Pôle métropolitain, qui s'appuiera sur les instances transfrontalières et consultatives. Cette organisation incarne une alliance de territoire, publique et privée, française et suisse, au service de l'innovation et de la transformation du territoire.

Le Pôle métropolitain valorisera ses ressources attachées à la gestion de TIMES à hauteur de 180 000 € sur 3 ans, dans la perspective d'un cofinancement adossé au panier de projets.

Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) doit permettre de franchir un nouveau cap, d'accélérer le processus de transformation du territoire, dont l'ambition est de proposer un nouveau modèle de développement métropolitain transfrontalier.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la candidature TIMES (Territoire Innovation Mobilité Environnement Services) du Pôle métropolitain du Genevois français à l'appel à projet « Territoires d'Innovation » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le versement des subventions afférentes aux projets inscrits dans la candidature TIMES et à la gestion de projet portée par le Pôle métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture

d'Annecy le

23 AVR. 2019

Publié ou notifié le

23 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS

